

Notre hôpital devient un enfer pour nous qui le faisons vivre et fonctionner !

« Le résultat du management, c'est que l'organisation ne tient pas compte de l'humain et de la réalité de notre travail. Une fois j'étais seule la nuit avec une Aide-Soignante pour 26 patients. Deux patients ont eu un problème sérieux, l'un un œdème aigu du poumon et l'autre un trouble du rythme cardiaque grave. Ils étaient chacun à un bout du service, je courrais d'un lit à l'autre. J'aurais pu mettre leur vie en danger. C'est une pression insoutenable. »

« Il y a beaucoup de souffrance au travail à cause des multiples réorganisations, du manque de personnel et du management agressif de la direction de l'hôpital. »

Nos collègues du CHU de Toulouse témoignaient dans un article de presse mais on aurait pu les recueillir dans notre hôpital ici à Nancy. Partout en France, dans tous les hôpitaux, nos conditions de travail sont les mêmes ; fermetures de lits, suppressions de postes. Partout les directions nous demandent de faire plus avec moins. Comment faire un travail de qualité sans moyens suffisants ?

Alors que le propre de nos métiers est le travail collectif et collaboratif auprès des patients, la seule valeur mise en avant par nos directions est la performance financière. Ils gèrent les hôpitaux publics comme des usines à soins pour réduire coûte que coûte les déficits créés de toute pièce par le manque de financement de l'état.

De plus en plus d'entre nous craquent : épuisement, pleurs, dépression, burnout, tentatives de suicide, suicides...

Alors notre seule solution c'est de ne pas rester isolés, de se regrouper. Nous ne pouvons continuer à accepter la pression que nous fait subir la direction, relevons la tête, la situation actuelle montre bien que cette logique libérale est mortifère et qu'il faut s'y opposer de toutes nos forces.



7 Mars 2017
PERSONNELS EN COLÈRE
REVENDIQUONS
POUR NE PLUS SUBIR

RASSEMBLEMENT DEVANT L'ARS
BOULEVARD JOFFRE A 14 H
PUIS DEFILE JUSQU'A LA PLACE STANISLAS
TOUS ET TOUTES EN TENUE !

RAPPEL SUR LE DROIT DE GREVE

AU CHRU DE NANCY :

L'encadrement doit interroger les personnes inscrites au planning prévisionnel de service **au plus tard 48 heures avant 7 mars** (pour assurer la continuité du service).

1. **Si un agent exprime son souhait de faire grève, le cadre doit rechercher un agent non gréviste pour suppléer.** A défaut de volontariat, seront sollicités par ordre de priorité, les agents :
 - 1 - en poste de travail,
 - 2 - en repos compensateur,
 - 3 - en RTT,
 - 4 - en congés annuels.
2. Après que le cadre ait respecté ces démarches et si aucune solution n'est trouvée, **vous devez obligatoirement recevoir en mains propres**, contre signature, votre **courrier nominatif d'assignation, signé par le DRH** (*Vous êtes assigné, portez-vous quand même gréviste. Vous serez compté dans le nombre d'agents en grève sans perdre d'argent*). **Il arrive que l'encadrement fasse pression et « menace » d'assignation, sachez que ce courrier est obligatoire et que s'il ne vous est pas remis, vous êtes en droit de faire grève.**

Rappel : Le droit de grève est un droit fondamental inscrit dans le préambule de la Constitution de 1958.

Aucun agent, quel que soit son statut, ne peut être pénalisé s'il fait grève.

En cas de pression ou de difficulté, contactez le syndicat CGT